



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires**

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

**Monsieur ROUCH  
ANCY POIDS LOURDS  
66, rue des Quarres**

**57130 ANCY-SUR-MOSELLE**

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CBI

**Objet** Courrier d'acceptation Ancy poids lourds  
Dossier de déclaration concernant la création d'une  
carrosserie à Ennery et Argancy

Metz, le 10 juillet 2014

**PJ** Fiche de renseignement du IOTA

Monsieur,

Comme suite à l'instruction de votre demande concernant l'installation d'une carrosserie industrielle sur les communes d'Ennery et Argancy, je vous précise que votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie d'Ennery et d'Argancy où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Copie :

- Monsieur le Maire d'Ennery et
- Monsieur le Maire d'Argancy
- BET SIRUS
- Aurélie BIÈRE, architecte